

Conseil communal du 21 décembre 2023 – Gemeenteraad van 21 december 2024

Questions orales jointes de Mme Pinzauti Babrzynski, conseillère communale, et de M. Talbi, conseiller communal, concernant « l'Office des étrangers et les enfants d'origine palestinienne »

Mme Pinzauti Babrzynski, conseillère communale, Groupe Ecolo-Groen – Depuis août, et de manière accélérée depuis octobre, l'Office des étrangers a transmis une dizaine de courriers aux communes demandant de retirer dans certains cas la nationalité belge aux enfants d'origine palestinienne.

Étant donné qu'il s'agit d'une compétence des bourgmestres, ou des échevins et échevines délégués à l'état civil, cette demande nécessiterait une démarche proactive soumettant un acte de retrait de nationalité.

Or l'Office des étrangers, s'il est bien est compétent pour l'accès, le séjour et l'éloignement des personnes de nationalité étrangère, n'a, en revanche, aucune compétence en matière de nationalité et ne peut donc donner des instructions aux communes. D'autant que, sans même parler de la dramatique situation à Gaza ni de l'importance du droit de séjour en cas de guerre, on ne peut ainsi fouler aux pieds l'intérêt supérieur de l'enfant. L'envoi d'un tel courrier aux communes dans le contexte actuel du conflit israélo-palestinien nous semble tout bonnement indécent.

Les bourgmestres d'Ixelles et de Koekelberg ont directement réagi et assuré qu'ils ne donneraient aucune suite à l'instruction de l'Office des étrangers si elle leur était adressée.

Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est à Saint-Gilles ?

L'Office des étrangers vous a-t-il fait une telle demande ? Si oui, quelle a été votre réaction ? Et si non, quelle serait-elle ?

M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB*PVDA – Depuis cet été, il apparaît que l'Office des étrangers envoie des avis à certaines communes afin de leur indiquer qu'il convient de retirer la nationalité belge à des enfants nés en Belgique de parents palestiniens.

Pour rappel, ces enfants se sont vus attribuer la nationalité belge sur la base de l'article 10 du Code de la nationalité, qui prévoit qu'« est belge un enfant né en Belgique qui ne dispose pas d'une autre nationalité ».

Ces enfants sont en effet apatrides puisque l'État palestinien n'est pas reconnu par la communauté internationale et la nationalité palestinienne ne donne aucun droit, même pas celui de retourner dans les Territoires palestiniens occupés.

Retirer la nationalité belge à ces enfants a des conséquences importantes et dramatiques puisque, dans la foulée, leurs parents perdent leur titre de séjour. Toute la famille se retrouve sans papiers et entre dans la clandestinité.

De surcroît, les enfants n'ayant ni passeport ni nationalité, ces familles ne peuvent pas quitter la Belgique. Ils ne peuvent aller nulle part en Europe en vertu du règlement de Dublin qui ne leur permet pas d'introduire une demande d'asile dans un autre pays européen après avoir vécu en Belgique.

L'Office des étrangers, dont le cynisme n'étonne plus aucun juriste ni acteur de terrain, n'a pas de compétence en matière de retrait de la nationalité : c'est une compétence communale.

Vu le contexte de guerre et de nettoyage ethnique mené par l'État israélien à Gaza, cette pratique est particulièrement révoltante, d'autant plus que les demandes d'asile palestiniennes sont actuellement gelées.

L'administration communale a-t-elle reçu de tels avis de l'Office des étrangers ?

Combien d'enfants sont-ils concernés ?

L'administration communale a-t-elle procédé sur cette base à des retraits de nationalité et pour combien de personnes ?

Si de tels retraits n'ont pas encore eu lieu, le Collège s'engage-t-il à ne pas suivre ces « instructions » de l'Office des étrangers ?

L'administration communale continue-t-elle à considérer comme apatrides les enfants nés de parents palestiniens et à leur accorder la nationalité belge ?

M. Jean Spinette, bourgmestre – Mes collègues d'Ixelles et de Koekelberg ont apparemment reçu cette demande qui en a étonné plus d'un. Nous nous sommes tous concertés sur cette question, considérant même que, dans le contexte de guerre actuel, cette demande relevait de l'indicible et de l'insupportable.

À Saint-Gilles, nous n'avons rien reçu de tel. En outre, comme vous le relevez, l'Office des étrangers n'est compétent ni pour l'attribution ni pour le retrait de la nationalité d'un enfant né en Belgique. Il serait donc plus approprié d'interroger le gouvernement fédéral à ce sujet mais je crois savoir que la question a été posée directement à l'intéressée.

Si nous avons reçu ce type de courrier, nous aurions évidemment consulté la section « état civil » du parquet du procureur du Roi sur la légalité de la démarche.

Selon le Code de la nationalité : « Est belge l'enfant né en Belgique qui, à un moment quelconque avant l'âge de 18 ans, ou l'émancipation antérieure à cet âge, ne possède aucune autre nationalité. »

Au tournant des années 2000-2004, Saint-Gilles a d'ailleurs organisé, sur la place Van Meenen, une fête principalement équatorienne en l'honneur de nombreux enfants nés sur le territoire qui ont conféré la nationalité à leurs parents qui fuyaient une dévalorisation de leur monnaie et une dollarisation.

Nous sommes un peu dans le même cas de figure pour le statut des enfants mais malheureusement pas pour la situation dans le pays d'origine.

L'enfant à qui la nationalité belge a été attribuée en vertu de cet article la conserve tant qu'il n'a pas été établi qu'avant l'âge de 18 ans, il en possédait une autre. Cela signifie concrètement que l'apatridie est considérée comme contraire aux intérêts d'un enfant. L'on peut se réjouir que cette règle soit prise en compte dans la législation belge. Lorsqu'on songe à l'actualité récente à l'Assemblée nationale, cela résonne de manière assez particulière.

C'est l'officier d'état civil du lieu de naissance qui est compétent en la matière. Sans doute l'Office des étrangers ne nous a-t-il pas adressé de demandes car, contrairement à Ixelles, aucun hôpital ni maternité n'est installé sur notre territoire. Notre hôpital est situé à Forest et le CHU Saint-Pierre à Bruxelles-Ville.

Les parents, dont l'enfant s'est vu retirer la nationalité belge sur la base du courrier envoyé par l'Office des étrangers, peuvent introduire un recours devant le tribunal de la Famille et devraient aisément obtenir gain de cause.

*
* *

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « les résultats de la participation citoyenne sur les projets du permis Parc-Barrière et du plan Good Move »

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA – La commune a remis un avis favorable sous conditions à la demande de permis pour les travaux de l'avenue du Parc et de la Barrière. Si le Collège a écouté les remarques de seconde importance, il ne semble pas vouloir revenir sur la suppression d'une centaine de places de stationnement (97 emplacements sont appelés à disparaître sur les 117 initialement prévus) ni sur la mise en sens unique de la rue Hôtel des Monnaies, de la chaussée de Waterloo et de l'avenue du Parc. Cette dernière devrait néanmoins être réversible.

Le Collège continue donc à soutenir pleinement le principe de Good Move qui est de rendre les déplacements en voiture infernaux sans prêter attention aux besoins de nombreux travailleurs et ménages, et malgré les déclarations de certains au moment des interpellations citoyennes. Je ne vise personne mais suivez mon regard...

Dans le cadre de l'enquête publique sur le permis Parc-Barrière, combien l'administration a-t-elle reçu d'avis ? Combien sont explicitement ou implicitement favorables aux suppressions de places de stationnement sans alternative et combien le sont pour les mises en sens unique ?

De même, qu'est-il ressorti à cet égard des consultations sur le contrat local de mobilité (CLM) ?

Allez-vous publier une étude détaillée des avis récoltés ?

Tenez-vous compte des autres outils que sont les pétitions et les interpellations citoyennes ?

Quel bilan tirez-vous de votre politique de consultation et de participation ?

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Pour l'enquête publique, nous avons reçu 524 avis, côté saint-gillois, et 17, côté forestois. Nous avons distribué un toute-boîte dans toute la commune alors qu'habituellement, pour une enquête publique, on n'avertit que le quartier concerné. Contrairement à la commune de Forest, nous avons fait un gros effort de communication. J'espère qu'au moins vous le saluerez.

Sur les 524 avis reçus, un peu plus de la moitié (258) sont des courriers similaires à une pétition. Le texte était déjà écrit et les gens n'avaient qu'à le signer.

Au total, nous avons 70 % de réactions négatives – en majorité des courriers types – et 30 % d'opinions positives. Ce qui est exceptionnel. Depuis que je suis échevine, c'est la première fois que nous recevons des avis positifs dans le cadre d'une enquête publique. En général, les gens qui réagissent sont opposés au projet. C'est extrêmement rare que des personnes qui apprécient le projet s'expriment.

Sur les 30 % d'avis positifs, 17 % le sont absolument ; les 13 % restants sont d'accord sur le fond mais ont des remarques sur l'un ou l'autre aspect du projet, par exemple sur les arbres, les pistes cyclables, etc.

Les réactions négatives concernent principalement la suppression du stationnement, mais aussi la crainte, à cause du sens unique, des effets de report de circulation dans les rues du quartier, via la rue de la Perche. Les mises en sens unique de la chaussée de Waterloo et de la rue Hôtel des monnaies ne sont pas mentionnées du tout. À la marge, un ou deux avis les ont peut-être évoquées mais elles ne figurent pas dans les avis négatifs de l'enquête publique.

Comme nous l'avons indiqué dans notre réponse à l'interpellation citoyenne, nous en avons tenu compte dans l'avis remis par la commune et les instances régionales.

Pour éviter l'effet de report, nous avons proposé d'inverser le sens unique de la rue de la Perche et d'effectuer un test de six mois sur la mise en sens unique de l'avenue du Parc avec une possibilité de réversibilité si ce n'était pas concluant. Nous avons rétabli quelques places de stationnement. On ne pouvait toutes les remettre sinon il n'y avait plus de projet dans la mesure où celui-ci consiste à retrouver de l'espace pour les transports en commun, pour aménager des trottoirs plus larges – nous sommes en voirie piétons + – et pour la végétalisation et la perméabilisation des sols. On ne peut lutter contre les îlots de chaleur, permettre aux piétons de mieux circuler et aux transports en commun de mieux fonctionner – objectif partagé par le PTB, j'imagine, puisqu'il participe à toutes les manifestations pour le climat – et en même temps demander de remettre tout le stationnement. Un moment donné, il faut choisir. Nous avons essayé de faire un compromis entre la végétalisation, une meilleure « cyclabilité » et un bon fonctionnement des transports en commun sur l'avenue du Parc, tout en étant attentifs au stationnement pour les habitants. Nous avons aussi demandé de pouvoir récupérer une trentaine de stationnements hors voirie.

Parmi les autres remarques récurrentes, quoique moins fréquentes que les deux précédentes, il y a une demande de pistes cyclables séparées sur toute l'avenue du Parc. Nous en avons tenu compte dans notre avis ainsi que du souhait de conserver l'arrêt du tram 81 devant l'école des Filles de Marie.

Il y a beaucoup d'autres points mineurs – ne pas avoir d'arbre devant certaines façades ou un arrêt de tram devant un bâtiment classé, etc. – mais je ne vais pas tous les énumérer puisque vous avez assisté à la commission de concertation. Avec la Région, nous avons pris en considération toutes ces observations dans l'avis remis.

Bruxelles Mobilité doit maintenant remettre des plans modifiés et s'ils correspondent à l'avis, le permis pourra être octroyé.

Par ailleurs, lors des six consultations sur le contrat local de mobilité, les habitants pouvaient remettre des avis ou les envoyer par courriel. Au total, nous avons reçu 331 avis dont 146 les soirs mêmes. Les autres nous ont été transmis par e-mail ou recueillis directement par le service Mobilité.

Tous les avis figurent sur le site internet du plan de mobilité. Pour l'instant, 270 avis sont publiés. Comme les 61 restants sont très longs, nous cherchons une solution technique pour les inscrire dans le tableau. Qu'ils soient positifs ou négatifs, tous les avis sont publiés *in extenso*. Nous sommes en train de les examiner. Puis nous rédigerons un rapport d'analyse afin de voir avec le Collège ce que nous allons retravailler dans le CLM. C'est une entreprise de longue haleine vu le nombre d'avis reçus.

J'en viens au bilan que nous faisons des consultations. Les participants aux séances de consultation avaient la possibilité de les évaluer.

Bien entendu, nous avons eu des avis négatifs, en particulier de la part de personnes opposées au plan de mobilité, mais pas mal de gens ont apprécié qu'on prenne le temps de discuter, de répondre à leurs questions et de leur donner l'occasion de rencontrer les experts en mobilité, les échevins et les représentants des services concernés.

M. Jean Spinette, bourgmestre – Puisque le groupe que je représente au Collège a été interpellé, je me permets de prendre la parole. Je pense qu'il y a une confusion entre l'enquête publique sur les aménagements Barrière-Parc et les consultations sur le plan de mobilité.

Comme l'a dit Mme l'échevine, plusieurs questions soulevées lors des interpellations citoyennes ont été rencontrées : la réversibilité en cas de report de trafic important, la protection de la rue de la Perche et son quartier populaire, et le rétablissement d'un certain nombre de places de parking pour les riverains.

Nous devons aussi tenir compte des contraintes légales liées au CRU 7 qui regardent la dimension des trottoirs, les espaces verts, l'amélioration des pistes cyclables, etc.

Nous avons intégré dans la réouverture de places de parking le déplacement de l'arrêt du tram, initialement prévu à la sortie de la rue de Bosnie, pour éviter que les gens de ce quartier ne se retrouvent enclavés. Ce déplacement entraîne un rétrécissement de la voirie qui ne permet pas de rétablir sur la longueur de ces deux quais des emplacements pour voiture. C'est donc exclusivement sur la partie saint-gilloise que les places seront rétablies dans la mesure du possible en fonction des contraintes législatives ; Forest ne souhaitait pas conserver des emplacements à hauteur du parc. Donc, sur la partie saint-gilloise, des places seront rouvertes pour les riverains, la réversibilité est envisagée et le sens unique pour protéger les quartiers est respecté...

Par conséquent, je pense qu'au contraire le compromis a été trouvé pour rencontrer les remarques formulées lors de la concertation préalable à l'octroi d'un avis de la commune dans la procédure d'enquête.

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Je voudrais dire à M. Fraiture que les interpellations citoyennes et les pétitions sont bien reprises en tant que telles dans le tableau, ainsi que les avis de copropriété.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA – La méthode est tout de même problématique. Pourquoi séparer l'enquête publique Parc-Barrière et la consultation sur le plan de mobilité alors que les deux dossiers sont liés ? Les mises en sens unique constituent la clef de voûte du plan Good Move et vont générer des

labyrinthes de circulation. Vous scindez les permis et les consultations quand ça vous arrange. Nous en prenons note.

M. le bourgmestre parle de « confusion ». La confusion a été semée en effet quand vous avez incité les citoyens à participer aux enquêtes publiques, à faire des interpellations au conseil communal. Les gens l'ont fait, ont donné leur avis ; il est majoritairement négatif et vous vous contentez d'acter le caractère démocratique et la transparence de la démarche. La confusion vient de là car, sur le fond, lors des interpellations, la Liste du bourgmestre a clairement pris position contre le plan de mobilité. Les gens se souviendront de cette volte-face.

En soi, nous sommes favorables à un réaménagement de la Barrière dans la mesure où il pourrait rencontrer les attentes légitimes de tous les usagers. Ce carrefour doit être réorganisé. Par contre, nous ne voulons pas d'améliorations qui se fassent au détriment de certains publics, comme vous le faites en supprimant des places de parking sans offrir d'alternative et en créant un labyrinthe infernal de sens uniques.

*
* *

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « le projet LISA »

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA

On connaît l'importance des défis actuels à Saint-Gilles en termes de sécurité. Ceux-ci sont énormes. Malgré cela, la commune peine à donner une réponse convaincante. Un des projets qui sera sans doute mis en avant est celui de créer une antenne LISA : un guichet unique pour les citoyens concernant les matières de sécurité et de prévention, et une présence commune et coordonnées des différents services compétents (police, gardiens de la paix, propreté, etc.). Il y a un appel subside régional pour ce dispositif.

Plusieurs communes ont déjà concrétisé leur antenne LISA. Notre Collège saint-gillois quant à lui, en parle depuis des années, mais toujours rien de concret. En 2020, le Collège approuvait un projet LISA dans le quartier Bethléem-Fontainas, mais celui-ci a dû être abandonné faute de lieu. En 2022, la commune a introduit un nouveau projet pour la rue de Mérode. À chaque fois, nous avons voté la convention au conseil communal prévoyant un subside de 290.000 €

Les subsides ont-ils été reçus ? Si oui, pour quels frais ?

La dernière convention présentée au Conseil il y a un an spécifiait notamment que les dépenses et l'implémentation devaient être effectuées jusqu'au 31 décembre 2023. Qu'est-ce qui a été fait ?

La convention indiquait aussi que la commune transmette à la Région un dossier mis à jour du projet pour le 14 avril 2023. Cela a-t-il été fait ? Pourriez-vous nous l'envoyer ?

Aujourd'hui, il semble que le lieu ait encore changé. On parle du square Jacques Franck (rue Vlogaert). Confirmez-vous cela ? Les gardiens de la paix vont-ils être transférés rue de Mérode ? Si oui, quelle cohérence alors avec les objectifs de transversalité LISA ?

Dans l'état actuel, pourriez-vous nous donner la liste des services qui seront proposés à la population dans cette antenne ? Quel sera l'effectif policier ? De quels services proviendront les policiers affectés à l'antenne LISA et quelles seront leurs missions ?

Quels sont désormais les délais pour l'implémentation des différents objectifs de l'antenne LISA ?

M. Jean Spinette, bourgmestre – J'ai pu visiter cette semaine les locaux de l'antenne LISA qui sont en train d'être aménagés.

Pour rappel, nous avons d'abord dû attendre que la propriétaire du garage Hellinckx se décide à nous vendre la maison pour y installer un grand centre. Malheureusement, après vaines hésitations, elle a renoncé à le faire.

Ensuite, nous avons dû attendre que la Maison de l'emploi puisse s'installer avec Actiris à la rue de la Source. Aujourd'hui, les emménagements sont en cours. Au début janvier ou à la mi-janvier, nous pourrons organiser une première visite avec les partenaires, et je serai ravi de vous inviter à l'inauguration de cette maison de la Prévention, rue de Mérode. À l'exception de la médiation scolaire, installée sur le site de l'ECAM, tous les autres services de la prévention y seront regroupés : les éducateurs de rue, les gardiens de la paix, les stewards, les juristes du service de première ligne, les médiateurs, les travailleurs sociaux de rue, l'agent de prévention des cambriolages.

Comme notre projet de LISA 1, qui aurait dû s'installer au 102-104, rue Théodore Verhaegen a capoté, l'antenne LISA, que nous allons inaugurer bientôt au 143, rue de Mérode, est notre première Maison de la prévention.

Son objectif est d'apporter des solutions simples et rapides aux problèmes quotidiens (nuisances sociales, incivilités, nuisances sonores, problèmes de propreté publique, sécurité routière, rodéos urbains, vols, harcèlement scolaire et de rue, violences intrafamiliales, etc.)

Les actions consistent en priorité à informer et sensibiliser les services extérieurs sur les missions poursuivies par les projets, encourager les victimes à sortir de l'isolement, faire un travail d'échanges de compétences, sensibiliser les citoyens et les professionnels de première ligne à la compréhension des phénomènes, travailler en collaboration avec les services d'aide aux victimes de la police de la zone Midi,

Les éducateurs pourront enfin accueillir les familles et les enfants dans des conditions dignes, et les salles de consultation permettront de faire des entretiens de manière plus confidentielle.

Tous les services, y compris le Semja, pourront travailler de manière intégrée (juristes, travailleurs sociaux, médiateurs) sur un même site.

Enfin, nous avons introduit auprès de save.brussels un nouveau dossier pour créer un LISA 3, en principe, dans les locaux de la rue Vlogaert, que les gardiens de la paix auront quittés pour la rue de Mérode. Nous projetons d'y développer un projet avec les agents « proxis » et l'antenne de quartier.

La police de proximité, chargée de prévention, de lien avec la population, de régularisation des domiciliations, est un autre acteur important de ce dispositif. J'ai spécialement demandé aux policiers d'être attentifs à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et de travailler, notamment, avec le CPVS de Saint-Pierre. Celles-ci seront en tout cas accueillies dans de meilleures conditions que ne le permet notre commissariat.

Les subsides ont été reçus et dépensés. Pour le LISA 2, rue de Mérode, nous avons reçu 287.800 € principalement consacrés à l'adaptation du lieu, rénovation de chaudières, réparation des infiltrations d'eau, intervention au niveau de la toiture, travaux liés au système d'aération, aux connexions informatiques, achats de mobiliers et de matériel informatique et de téléphonie. Nous avons dépensé la totalité du subside pour adapter le bâtiment qui avait tout de même vieilli depuis son inauguration.

Pour le LISA 3, nous avons demandé une subvention de 87.200 €. Nous devrions percevoir une première tranche de 25 % ce mois-ci, et les dépenses devront être justifiées avant la fin de l'année 2024.

L'antenne LISA rue de Mérode reprend les gardiens de la paix, les travailleurs sociaux de rue, les juristes de proximité, les médiateurs de conflit, le chargé du Semja, le chargé de techno-prévention, le chargé d'accueil et le personnel administratif, et la direction du service de prévention.

Elle regroupera la conciergerie de la place de Bethléem, la cellule de tranquillité publique et des nuisances nocturnes et la coordination de ces deux services.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de Groupe PTB*PVDA – Ce sera un dossier à suivre. Je note que l'antenne LISA, rue de Mérode, est un regroupement de services existants. Je ne vois donc pas ce qu'il y a de vraiment nouveau.

Je vais donc pouvoir annoncer à tous les services que vous avez cités qu'ils vont déménager car ils ne semblent pas au courant.

M. Jean Spinette, bourgmestre – Ceux que j'ai rencontrés mercredi étaient très contents. Je pense que vous êtes mal informés.

Je voudrais encore préciser que le LISA est un projet régional inspiré du modèle d'antenne de quartier que nous avons développé dès le début des années 2000, en y ajoutant la police de proximité et nous nous réjouissons de cette collaboration.

*

* *

Question orale de M. Michel Libouton, conseiller communal, concernant « le projet chaussée d'Alseberg »

M. Michel Libouton, conseiller communal – Groupe LB – Mon attention a été attirée par un collectif d'habitants de la chaussée d'Alseberg, et des rues de Savoie, Antoine Bréart et Diderich.

Un projet de salle de spectacles, consacrée principalement au « stand up », a été introduit auprès des services de l'Urbanisme et a suscité de nombreuses contestations lors de la commission de concertation du 21 novembre dernier.

Les voisins font valoir l'impact d'un dossier de cette importance sur un îlot jusqu'alors paisible. Actuellement son intérieur est envahi par un parking qui occupe plus de 50 % de la surface au sol. Le dossier serait l'occasion de diminuer cette emprise au sol et permettrait la verdurisation du lieu.

Si nous pouvons nous réjouir d'une activité culturelle, il est permis de s'interroger sur la nature du projet. L'investisseur entend développer un projet culturel d'ampleur. On peut supposer, vu l'importance des investissements nécessaires pour rénover et réaffecter l'espace, que le lieu sera exploité de manière intensive. Cela risque de s'accompagner d'importantes nuisances pour le voisinage, sans oublier les conséquences sur le stationnement aux alentours.

Les voisins craignent d'être caricaturés en « nimbistes » alors qu'ils ont simplement envie de conserver le caractère résidentiel d'un îlot.

Le parking dans le quartier connaît une pression importante. L'affectation préalable offrait une possibilité en intérieur d'îlot.

Nous comprenons votre souhait de libérer l'espace public de la voiture pour donner de la place aux usagers faibles mais, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'avoir des emplacements hors voirie pour les voitures des riverains.

Certes le propriétaire souhaite faire un usage plus rentable de son patrimoine mais est-ce l'objet social d'une commune de rencontrer cet objectif, plutôt que de défendre la qualité de vie des citoyens ?

Envisagez-vous d'ajouter des contraintes de réduction de l'emprise au sol et de verdurisation pour augmenter la perméabilisation des sols et l'amélioration de la qualité en intérieur d'îlot ?

La plantation d'arbres serait également souhaitable. Si nous ne pouvons agir sur nos voiries, nous pouvons agir sur les îlots résidentiels.

Ce projet répond-il au règlement régional d'urbanisme (RRU), ancien et projeté, et au Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat) ? Si des exceptions existent dans la situation actuelle et dans la situation projetée ne doivent-elles pas faire l'objet d'une adaptation ?

D'un point de vue urbanistique, envisagez-vous de contraindre, dès le permis d'urbanisme, le respect de la proportion de logements et d'espaces verts par rapport à d'autres fonctions. La présente demande ne serait-elle pas l'occasion pour la commune de réparer cet intérieur d'îlot en lui donnant un caractère plus vert à l'instar des autres îlots du périmètre moins densément construit.

Le projet nous est vendu comme un projet à fonction collective mais, vu la nature de l'investisseur, il est permis de s'interroger sur le caractère louable de la démarche dans la durée. Ne serait-il pas plutôt question d'un projet d'investissement pouvant générer pour le propriétaire une marge bénéficiaire plus importante en cas de revente ultérieure ?

Une fois la question urbanistique réglée, le projet ne risque-t-il pas de causer de nombreux problèmes d'environnement, de nuisances sonores et de gestion de l'ordre public en soirée, y compris le week-end où les citoyens aspirent à se reposer ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen – Ce projet concerne la rénovation de deux commerces, situés aux numéros 100 et 102, chaussée d'Alseberg, pour y installer un resto-café-bar et une salle de spectacles, pouvant accueillir 150 personnes, plus un petit Comedy Club où sont appelés à se produire des stand-uppeurs, dans une salle prévue pour une quarantaine de personnes. La note du demandeur précisait qu'en journée, le lieu doit servir également d'atelier de création et de co-working pour les artistes, héberger une radio et un espace d'exposition.

L'initiative s'intitule « le projet A » et peut se résumer en un projet d'espace artistique pluridisciplinaire dédié à l'humour.

L'ensemble peut se développer dans le gabarit actuel du bâtiment. Il n'y a donc pas d'ajout volumétrique. L'intérieur du parking sera aménagé et l'Institut de beauté, adjacent, sera transformé en resto-bar.

La commission de concertation, qui comprend des représentants de la commune, des Monuments et Sites, de l'Urbanisme régional et de Bruxelles Environnement, a écouté très longuement les habitants et lu tous les avis remis dans le cadre de l'enquête publique. Je

peux vous assurer que personne n'a soupçonné les habitants d'être atteints du syndrome « nimby ». Nous comprenons tout à fait leurs inquiétudes. Et c'est en tenant compte de celles-ci que nous avons remis notre avis. Il sera publié sur le site de la commune demain matin. Nous avons fait un report d'avis pour pouvoir visiter les lieux et en rediscuter lors de la commission de concertation de mardi.

Votre demande de réduire l'emprise de l'immeuble sur la parcelle pour faire place à la végétalisation est en contradiction avec votre souhait de conserver le parking pour les habitants du quartier. Qui dit réduction de l'emprise de l'immeuble, dit suppression d'une grande partie du parking pour retrouver une surface perméable. Or, en tant qu'échevine Ecolo de l'Urbanisme, je suis très attentive, comme les membres régionaux de la commission, à la perméabilisation des sols et, dès que c'est possible, nous la réclamons. Ici, nous ne pouvons réduire l'emprise au sol de l'immeuble car c'est une situation de droit. Le bâtiment qui abritait auparavant le garage commercial n'a pas été construit hors permis, il existait déjà en 1930. Il ne s'agit ni d'une nouvelle construction ni d'une augmentation de l'enveloppe actuelle. Il ne s'agit ni d'une parcelle ni d'un immeuble qui appartient à la commune. Nous ne pouvons donc légalement imposer de réduire son emprise dans le cadre de la transformation prévue puisqu'elle est de droit. Si un jardin devait être ajouté à l'arrière, ce serait aussi une source potentielle de nuisances sonores s'il devenait accessible au public.

Par contre, nous avons exigé de végétaliser au maximum la bande de jardin actuelle qui court le long de l'immeuble. Nous avons aussi demandé de préserver la biodiversité du lieu et de planter des arbres à haute tige en concertation avec le service des Espaces verts. Nous avons également imposé la végétalisation extensive des toitures plates et le rétablissement d'une citerne de récupération des eaux pluviales.

Cet espace vert le long de l'immeuble n'est pas accessible au public pour éviter les nuisances sonores. Il ne le sera qu'en cas d'évacuation grâce à un système de portes qui ne s'ouvrent qu'en cas d'incendie.

La demande de permis a reçu un avis favorable du Siamu (pompiers).

La partie de l'immeuble réservée au logement est bien conservée. Les appartements situés au-dessus du parking demeurent. Seule la fonction « parking » est transformée en salle de spectacles et établissement horeca. Il faut savoir que, quel qu'ait été le projet, les propriétaires de l'immeuble n'avaient pas l'intention de renouveler le permis d'environnement pour le parking en 2024.

En ce qui concerne les nuisances sonores – principale crainte des riverains, à juste titre, lorsqu'il s'agit de salle de spectacles, a fortiori en intérieur d'îlot –, nous avons conditionné le permis à une étude acoustique approfondie destinée à démontrer

l'insonorisation des salles. Nous avons également demandé que les baies de la façade sud ne soient pas ouvertes et soient bien isolantes acoustiquement. Même chose pour la verrière.

Les porteurs de projet utiliseront pour la grande salle de spectacles le principe de « la boîte dans la boîte », technique la plus appropriée pour l'isoler acoustiquement. De plus, la disposition des salles est telle qu'elles ne jouxtent pas les constructions mitoyennes.

Les normes de bruit – diurne et nocturne – seront intégrées dans les conditions d'obtention du permis d'urbanisme, et fixées dans le permis d'environnement. Ce dernier ne relève pas de mes compétences mais de celles de M. le bourgmestre que je sais très attentif à cette question.

Le projet respecte toute la réglementation urbanistique. Il y a juste deux dérogations au titre 1 du RRU pour la verrière. Celle-ci sera reconstruite afin d'être mieux insonorisée qu'aujourd'hui. Nous avons également demandé qu'elle soit munie d'un système de fermeture pour éviter toute pollution visuelle le soir à l'intérieur de l'îlot.

Je ne peux répondre sur la conformité du projet avec le nouveau règlement d'urbanisme. Le gouvernement régional l'a adopté la semaine dernière et les communes n'en ont pas encore connaissance. Il n'est donc pas encore d'application. Par ailleurs, le projet respecte bien le Cobat. Tout cela est expliqué dans l'avis qui sera accessible sur le site de la commune dès demain.

Sur le plan de la mobilité, ce type de salle de spectacles attire en général un public qui se déplace majoritairement en transports en commun ou en vélo. Un grand parking pour vélos figure dans le projet. À l'instar de la « Tricoterie » ou du Centre culturel Jacques Franck, le lieu est situé à proximité d'arrêts de tram et de bus. Néanmoins je comprends l'inquiétude des habitants en ce qui concerne les places de stationnement en voirie. En termes d'urbanisme, nous avons peu de prise sur cet aspect.

Les propriétaires du parking ne sont pas les demandeurs du permis même si, en effet, le projet envisagé valorisera davantage leur bien.

Les porteurs du projet « A » sont locataires de l'espace. Il s'agit de Thomas Hourdé, qui gère une salle de spectacles du même type à Paris et une école artistique, et de Rudy Lejeune, qui gère « What the fun », plateforme d'humoristes belges qui encadrent et accompagnent les jeunes artistes émergents.

La partie café-resto est prise en charge par la srl « DrinkDrink ! », petite brasserie bruxelloise, située à Anderlecht, et par Jeremy Landié, fondateur et cuisinier du Bistrot Perruche à Forest.

Consciente des craintes que suscite chez les riverains l'ouverture prochaine de cet espace artistique multidisciplinaire, la commune a essayé, dans les limites de ses compétences, d'encadrer au maximum le permis, en particulier pour les nuisances sonores.

Les demandeurs devront apporter des plans modifiés et une étude acoustique des solutions proposées dans la demande de permis à la suite des conditions émises. En ayant à l'esprit la tranquillité des habitants du quartier, la commune n'accordera le permis que si les conditions sont respectées.

M. Michel Libouton, conseiller communal – Groupe LB – Un grand merci, madame l'échevine. Les habitants se feront leur religion.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA – L'avis de la commune sera-t-il favorable ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen – L'avis est favorable sous conditions mais le permis n'est pas encore accordé. Pour l'être, les porteurs de projet doivent remettre des plans modifiés et une étude acoustique démontrant l'insonorisation complète des salles.

*
* *

Question orale de Mme Christine Waignein, conseillère communale, concernant « les toilettes publiques »

Mme Christine Waignein, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen – Lors des nombreuses réunions qui ont eu lieu avec les habitants dans le cadre du contrat de quartier « Parvis-Morichar », il a été convenu que des toilettes publiques seraient installées à la place Marie Janson. Cependant, il semblerait qu'elles ne soient pas, ou pas encore, opérationnelles.

Pourtant, l'accord de majorité prévoit « d'installer des toilettes publiques, avec espace bébé et eau potable, accessibles, entretenues et gratuites. »

Cette question figurait également dans les propositions du conseil citoyen. Dans leur rapport, les membres de ce conseil évoquent avec justesse tous les éléments connexes à la problématique, comme les incivilités et la sécurité.

Quand les toilettes de la place Marie Janson seront-elles mises en service ?

Quelles seront les horaires d'ouverture ? Selon certaines rumeurs, elles ne seraient accessibles que durant les heures du marché des food trucks ? Est-ce vrai ?

Quel est le coût d'installation de ces toilettes ?

Quel est le coût opérationnel ? Ce coût a-t-il été budgétisé ?

Est-il prévu d'installer des toilettes publiques dans d'autres endroits de la commune ?

De nouveaux partenariats, à l'instar de celui conclu avec le Boulodrome dans le parc Paulus, sont-ils envisagés ?

M. Willem Stevens, échevin des contrats de quartier – LB – En effet, conformément aux objectifs fixés dans l'accord de majorité, nous avons l'ambition de développer, dans le cadre du contrat de quartier Parvis-Morichar, deux projets de toilettes accessibles au public : l'un, au boulodrome Charles Picqué, pour le parc Pierre Paulus ; l'autre, place Marie Janson.

Le coût de l'équipement est estimé à 30.000 € hors TVA, auquel il faut ajouter les frais de gestion.

Le chantier de la place Marie Janson n'est pas encore terminé. Concrètement, l'entreprise n'installera les toilettes que lorsque les travaux du kiosque seront achevés. Cependant, à la suite d'un problème, nous avons demandé au ferronnier de corriger son travail. Comme le prévoit la procédure des marchés publics, nous avons rédigé une mise en demeure et un procès-verbal de manquement afin d'appliquer des pénalités et amendes. Nous espérons que cela sera rapidement terminé et nos services veillent au suivi de l'exécution.

Notre ambition est de développer des projets de toilettes accessibles, entretenues et gratuites. Toutefois il faut tenir compte de la réalité de chaque site. Dans le cas de la place Marie Janson, il fallait s'intégrer dans la continuité des espaces bâtis. Les toilettes seront accessibles aux personnes à mobilité réduite et comprendront un accès à l'eau, quoique non potable. Mais l'eau de la fontaine située à quelques pas est potable.

Dès que l'installation des toilettes sera terminée, elles seront mises en service et la commune se chargera de leur gestion. Étant donné qu'il s'agit d'une premier test, il a été décidé, en concertation avec les différents services, de ne les ouvrir, dans un premier temps, que les jours de marché, lorsque la place et le Parvis sont très fréquentés, soit les jeudis, samedis et dimanches, ou lors d'événements ponctuels, comme la fête de la musique.

Cette phase de test sera évaluée afin d'examiner la possibilité de les rendre disponibles les autres jours de la semaine, en tenant compte des coûts réels de gestion, de maintenance technique et d'entretien. Nous préférons commencer de manière raisonnable : tester, évaluer et adapter.

Nous prévoyons trois nettoyages par semaine : le vendredi matin, le samedi après-midi et le lundi matin. Le nettoyage sera effectué par une société externe à laquelle le marché a été attribué pour quelque 5.000 € par an. Les consommables seront fournis par la commune pour un montant annuel estimé à 700 €.

Les agents du service de la Prévention (gardiens de la paix et « proxis ») seront chargés d'ouvrir et fermer les toilettes et le département de la propreté s'occupera de l'entretien technique.

Après un an, nous serons à même d'objectiver l'ensemble des coûts.

Selon plusieurs études, les frais d'entretien de toilettes publiques se situent dans une fourchette de 25.000 à 45.000 €. C'est un montant conséquent dont il faut tenir compte. À titre de comparaison, l'achat et la pose d'une unité de toilettes autonettoyantes place Saint-Catherine ont coûté 100.000 €, et leur entretien revient à 2.000 € par mois par toilettes pour deux nettoyages quotidiens.

Pour l'instant, ces deux projets sont les seuls à l'ordre du jour. Un projet plus ambitieux de toilettes publiques et de douches est prévu dans le cadre du CRU 7. Il a pour vocation de répondre plus spécifiquement aux besoins des publics sans abri.

Sur la base du coût total de fonctionnement de ces deux expériences, le Collège pourra décider de développer de nouvelles initiatives.

Mme Christine Waignein, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen – Merci pour votre réponse. Pour l'instant, ce service, qui devrait être public, est surtout pris en charge par les établissements horeca du Parvis. Je trouve cela regrettable et me réjouis donc de l'ouverture prochaine de toilettes publiques à la place Marie Janson.